

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

MEDAILLE D'HONNEUR DES SOCIETES MUSICALES ET CHORALES

DEMANDE D'ATTRIBUTION

NOM et PRENOMS :

Date et lieu de naissance :

Domicile :

Membre exécutant de la Société Musicale :

depuis années.

J'ai l'honneur de poser ma candidature à l'attribution de la Médaille d'Honneur des Sociétés Musicales et Chorales à l'occasion de la Promotion du

Je joins à la présente demande un certificat du Président de la Société attestant la durée de mes services, ainsi qu'un extrait d'acte de naissance.

A Le

Signature

CERTIFICAT EMANANT DU PRESIDENT DE LA SOCIETE MUSICALE ET CHORALE

1^{er} cas : Services rendus dans la même Société

Je Soussigné
.....(Nom, Prénoms, domicile), Président de la Société
.....(Nom, nature, siège de la Société)

certifie que la durée des services accomplis par M.....
.....(Nom, prénom, domicile)

en qualité de membre exécutant (instrumentale ou chanteur) dans cette société est la suivante :

du.....(Date d'entrée) au.....(Date de sortie)
du.....(Date d'entrée à ce jour)

Services Militaires du..... au.....

TOTAL :.....

Fait à.....le

VISA DU MAIRE

signature

2^{ème} cas : Services rendus dans plusieurs Sociétés

(Lorsque le candidat est dans l'impossibilité de fournir un certificat de chaque Société, notamment si l'une d'entre-elles est dissoute depuis longtemps, le Président de la dernière Société peut certifier sous sa responsabilité les services accomplis dans d'autres Sociétés).

Je Soussigné
.....(Nom, Prénoms, domicile), Président de la Société
.....(Nom, nature, siège de la Société)

certifie que la durée des services accomplis par M.....
.....(Nom, prénom, domicile)

en qualité de membre exécutant (instrumentale ou chanteur) dans des sociétés (musicales et chorales) y compris celle dont je suis le Président, est la suivante :

1°) - du.....au.....(Nom de la Sté)
2°) - du.....au.....(Nom de la Sté)
3°) - du.....au.....(Nom de la Sté)

TOTAL GENERAL:.....

Fait à.....le

VISA DU MAIRE

signature

LES DISTINCTIONS HONORIFIQUES

MEDAILLE D'HONNEUR DES SOCIETES MUSICALES ET CHORALES

La Médaille d'Honneur des Sociétés Musicales et Chorales est destinée à récompenser les membres musiciens exécutants ou chanteurs (Français ou Etrangers résidant en France) ayant appartenu vingt ans au moins à une société musicale ou chorale normalement constituée et fonctionnant régulièrement.

La qualité de membre exécutant est attribuable à un Directeur de Société lorsque, par la nature de ses fonctions, l'intéressé coopère à l'exécution musicale et peut être par conséquent assimilé à un exécutant supérieur.

Les dossiers de candidature doivent comprendre :

- Une demande sur papier libre, établie par le candidat lui-même, dont modèle joint,
- Un certificat, visé par le Maire, émanant du Président de la Société Musicale et Chorale constatant que le candidat est membre exécutant de cette Société depuis au moins 20 ans en précisant la date d'entrée dans la Société.

Au cas où les 20 années de services exigées auraient été accomplies dans plusieurs Sociétés, à défaut d'un certificat fourni par le Président de chacune d'elles, le Président de la dernière Société peut, sous sa responsabilité, certifier la totalité des services en indiquant les dates d'entrée et de sortie dans chaque Société.

Ne peuvent être comptés dans le total que les services militaires imposés par la loi à tous les Français et qui, accomplis depuis l'entrée dans la Société, représentent une interruption des services rendus à cette Société. Les services militaires par engagement ou rengagement volontaire (même dans une musique militaire) ne peuvent être comptés que s'ils ont été accomplis en temps de guerre et s'ils représentent une interruption des services rendus sans une Société.

Les dossiers de demande doivent être déposés à la Sous-Préfecture d'arrondissement du siège de la Société Musicale ou Chorale.